

Image not found or type unknown



divorcé et hébergé chez mes parents

Par **aurelia25101**, le **08/04/2012** à **21:29**

bonjour,

divorcé avec enfants, je suis hébergé chez mes parents.

je sais qu'ils peuvent déduire une pension alimentaire car je suis hébergé chez eux avec mes enfants.

quels sont les documents à fournir aux impôts?

maintenant si je participe financièrement pour les charges, le logement, la nourriture en leur versant une somme tous les mois, est-ce qu'ils peuvent quand même le faire?

je précise qu'aucun contrat de bail n'a été signé et que je leur verse en liquide.

est-ce que c'est légal?